

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 mars 2009

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES TRANSPORTS

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/02

OBJET : Budget Primitif 2009 - Transports Publics et Plan de Déplacements Urbains.

**RÉSUMÉ** : Ce rapport propose à l'Assemblée départementale l'examen des deux programmes « Transports publics » et « Plan de Déplacements Urbains ».

Globalement, il est proposé la création d'une enveloppe de dépenses de fonctionnement de 20 702 117 € en 2009 dont 20 652 117 € de crédits de paiement 2009 (contre 16 876 391 € au BP 2008) et d'une enveloppe de recettes de fonctionnement de 2 696 650 € (contre 238 000 € au BP 2008). Pour l'essentiel, cette hausse de la charge nette (+ 8,1 %) témoigne de la priorité accordée par le Département au développement des transports pour tous les seine-et-marnais. Elle résulte en particulier de la prise en compte du nouveau dispositif PAM 77, de la poursuite des efforts sur le développement de l'offre des lignes conventionnées ainsi que ceux en faveur du transport à la demande.

En investissement, le montant des autorisations de programme, 3 210 000 €, diminue (6 111 500 € au BP 2008), pour une raison technique : le Département n'assure plus, désormais, l'interface entre la Région et les transporteurs pour le financement des véhicules. La dotation 2009 marque l'engagement du Département au côté de la Région pour financer des études et travaux sur les infrastructures ferrées visant à améliorer l'offre de transport sur la ligne « Meaux / La Ferté-Milon ». En crédits de paiement, le total des CP qui sont mobilisés pour les transports augmente significativement puisqu'il s'élève à 6 074 599,39 € (2 940 027 € en 2008), illustrant la mise en œuvre concrète des actions issues du contrat Région/Département ou de la déclinaison locale du PDUIF.

Le présent rapport traite de l'ensemble des propositions budgétaires relatives au transport tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépense comme en recettes.

La présentation détaillée qui suit est établie par programmes :

A- Transport Publics ;

B – Plan de Déplacements Urbain (PDU).

A - LES INSCRIPTIONS DE CREDITS QUI VOUS SONT PROPOSEES RELEVANT DU PROGRAMME « TRANSPORTS PUBLICS ».

## I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Action promotion Transports Publics	115 000
Adhésion GART	21 500
Adhésion GUT	250
Cartes Rubis et Améthyste	3 000 000
Enquête du STIF utilisation cartes Rubis et Améthyste	70 000
DSP Dispositif PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	3 726 482
Entretien abris-voyageurs	710 000
Etudes générales de transport	50 000
Participation biocarburant	120 000
Participation lignes conventionnées	5 150 000
Participation STIF	7 058 885
Participation transport à la demande	450 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2008</b>	<b>20 472 117</b>

1 - Actions de promotion Transport Public : 115 000 € (128 000 € au BP 2008)

Outre l'impression des fiches horaires des bus Seine-et-Marne-Express, ces crédits ont pour objet la réalisation d'actions d'information et de promotion thématiques relatives au transport : semaine européenne de la mobilité, dispositif PAM, Ateliers territoriaux...

2 - Adhésion au Groupement des Autorités Responsable de Transport (GART) : 21 500 € (21 000 € au BP 2008)

Le GART est depuis une vingtaine d'années le porte-parole des autorités responsables de transport urbain, départemental et régional auprès du public, de la presse, du Gouvernement, du Parlement et des instances européennes.

Pour l'année 2009, l'adhésion est fixée à 21 500 € contre 21 000 € l'an dernier.

3- Adhésion au Groupement des Usagers des Transports (GUT 77) : 250 €

L'association de défense des usagers de transport en commun qui participe activement à l'amélioration de la qualité et de l'offre de service, notamment sur les lignes SNCF, devrait progressivement voir son activité se réduire pour des raisons internes. Afin de l'accompagner dans la poursuite de sa mission pour le premier semestre 2009, je vous propose de lui attribuer une subvention de 250 € (500 € en 2008).

#### 4- Participation aux cartes « Rubis et Améthyste » : 3 000 000 €

Cette opération correspond au subventionnement des titres de transports pour les personnes âgées et handicapées sous conditions de ressources, ainsi que pour les anciens combattants et les veuves de guerre.

La carte Rubis offre la gratuité sur l'ensemble des lignes régulières du réseau OPTILE. La carte Améthyste offre le demi-tarif ou la gratuité sur les lignes Transiliens-SNCF et RATP dans toute l'Ile-de-France. Depuis 2005, la carte améthyste « gratuité » a été attribuée aux anciens combattants et veuves de guerre de plus de 65 ans, sans condition de ressources et moyennant une participation de 15 € aux frais de dossier. La carte Améthyste demi-tarif est réservée en Seine-et-Marne aux personnes âgées de plus de 65 ans ou aux adultes handicapés non imposables.

En 2008, 17 204 cartes de transport ont été produites (contre 16 469 en 2007 et 14 988 en 2006) dont :

- 6 811 Améthyste demi-tarif au tarif unitaire de 87,05 € (84,48 € en 2007),
- 2 984 Améthyste gratuité au tarif unitaire de 217,65 € (211,32 € en 2007),
- 7 409 Rubis au tarif unitaire de 206,98 € dont 4,65 € de frais de gestion OPTILE (197 € + 4,57 € en 2007).

Il est nécessaire d'inscrire une somme prévisionnelle de 3 000 000 € au BP 2009 sachant que ce montant pourra être ajusté en fonction du nombre de demandes traitées dans le courant de l'année 2009 (un peu moins de 3 000 000 € ont été dépensés en 2008 pour ce dispositif), mais aussi au regard des résultats de l'étude réalisée par le STIF qui définira la nouvelle tarification de ces titres franciliens (confère point suivant).

#### 5- Enquête du STIF utilisation cartes Rubis et Améthyste : 70 000 €

Dans le cadre de ses prérogatives en matière de définition de la politique tarifaire, le STIF mène régulièrement des enquêtes de niveau régional auprès des détenteurs de titres de transport.

A ce titre, les conventions relatives à la prise en charge par les Départements d'Ile de France des titres Améthyste, Rubis et Emeraude signées avec le STIF, la SNCF, la RATP et OPTILE prévoient un sondage permettant d'actualiser la tarification de ces titres tous les 4 ans. L'enquête quantitative 2008/2009, qui s'appuie sur les déplacements d'un panel représentatif des titulaires franciliens de ces cartes, a donc débuté en février 2009. Le marché notifié par le STIF en fin d'année dernière a été confié à TNS-SOFRES.

Les deux objectifs de cette enquête sont les suivants : connaître la réalité des déplacements et les comportements des porteurs de ces cartes sur l'année et par conséquent réviser le prix de cession des titres fixé pour chaque Département sur la base de la consommation moyenne de transport de leurs abonnés.

Par ailleurs, cette enquête apportera des éléments permettant de définir la forme et le prix de nouveaux titres de transport (télébilletterie éventuellement) en remplacement des titres actuels.

Le coût de l'enquête est partagé entre les Départements franciliens et les Transporteurs, d'où la présente inscription de 70 000 €.

6- DSP Dispositif PAM : 3 726 482 €

Cette somme correspond aux versements dus au délégataire du service de transport adapté aux personnes handicapées PAM 77 pour un trimestre d'exploitation en 2008 et 3 trimestres en 2009, sur la base du nombre de courses prévisionnelles.

Parallèlement, la subvention du STIF et de la Région sont inscrites au budget en recette de fonctionnement pour un montant prévisionnel de 2 327 334 € correspondant au même nombre de courses attendues.

7 - Entretien des abris-voyageurs : 710 000 €

Cette opération consiste pour le prestataire du Département, à assurer le nettoyage, l'entretien, la maintenance des 761 abris-voyageurs acquis et ceux à acquérir par le Département et mis à disposition des communes. Le prestataire effectue également l'impression et l'affichage des campagnes d'information du Département dans ces mobiliers.

Le marché a été renouvelé en 2006, reconduit en 2007 et 2008. Sur la base de ce contrat et compte tenu de l'actualisation des coûts, il convient d'inscrire au BP 2009 sur cette opération, la somme de 710 000 € contre 705 000 € l'an dernier.

8 - Etudes générales de Transport : 50 000 €

Ce montant prévisionnel est destiné à financer notamment des études sectorielles qui pourraient résulter du diagnostic des transports réalisé en 2007 et 2008 par le Conseil général, mais aussi pour répondre à des demandes ponctuelles susceptibles d'intervenir en 2009.

9 - Participation au développement des biocarburants (Diester 30%) : 120 000 €

Compte-tenu des incertitudes scientifiques relatives à l'impact du développement des biocarburants, tant sur le bilan carbone que sur la sécurité alimentaire, et de l'impératif de s'adapter aux nouveaux contrats de Type II prochainement établis par le STIF, il a été décidé de suspendre la contractualisation avec les transporteurs s'étant engagés à utiliser du Diester 30 %...

En conséquence, avec l'accord des transporteurs, les conventions avec les trois entreprises concernées soit Veolia Transport, Marne-et-Morin et Darce Gros, ne seront pas renouvelées.

Dans l'attente de nouveaux éléments d'éclairage sur les biocarburants, notamment par filière, les crédits sont néanmoins maintenus afin de permettre le financement des factures relatives aux conventions précédemment citées.

10 - Participation aux lignes conventionnées : 5 150 000 €

Une somme de 5 150 000 € contre 4 716 000 € en 2008 est inscrite au BP 2009 pour cette opération.

Elle se décompose de la façon suivante :

- un montant de 4 250 000 € correspond à la poursuite de nos engagements contractuels pour les 3 lignes de bassin, les 17 réseaux de transport et les 12 lignes Seine-et-Marne express qui bénéficient d'une convention de financement avec le Département de Seine-et-Marne.

Cette enveloppe tient notamment compte de la dernière actualisation contractuelle des coûts connue s'élevant à 3,4 %, des surcoûts engendrés dans le Pays Fertois par la sectorisation des élèves aux nouveaux lycées de la Ferté-sous-Jouarre (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année), des développements d'offres sur les réseaux du Pays Créçois et SI T'BUS de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault, du conventionnement en année pleine de la ligne Seine-et-Marne Express La Ferté-sous-Jouarre – Lizy-sur-Ourcq - Roissy CDG créée en septembre 2008. Elle intègre en outre la bonne santé financière de plusieurs lignes Seine-et-Marne Express, consécutive à la hausse de la fréquentation provenant notamment des effets des renforts d'offre mis en place et financés par le STIF en 2007 mais aussi de l'attractivité nouvelle des transports publics vis-à-vis de l'augmentation du prix des carburants.

- Un montant prévisionnel de 400 000 € permettant de restituer aux transporteurs, l'augmentation des recettes de trafic intervenue à compter de juillet 2007 puis juillet 2008 au titre de la suppression de l'abattement de 20 %. Le STIF a en effet procédé à une augmentation des recettes versées aux transporteurs afin de compenser à ces derniers une partie de l'augmentation des coûts de conduite liée à la suppression d'avantages fiscaux dont bénéficiaient les salariés de ces entreprises. A la demande du STIF, il est donc nécessaire que le Département adapte ces mécanismes conventionnels afin que ces sommes bénéficient réellement aux transporteurs. Cette mesure fait l'objet de rapports spécifiques présentés à l'Assemblée à cette même séance.

- un montant prévisionnel de 500 000 € au titre des mesures nouvelles permettant d'engager le conventionnement d'une nouvelle ligne Seine-et-Marne Express d'adaptations légères d'offre sur ce réseau et d'un réseau de transport supplémentaire.

11 - Participation au STIF : 7 058 885 € contre 6 873 881 € en 2008

Le Syndicat des Transports d'Ile de France présidé par la Région, a fixé les contributions publiques (Région et Départements franciliens), lors de son conseil du 10 décembre 2008. Ainsi, la participation du Département (qui représente 0,64 % des contributions publiques) qui s'établissait à 5,39 M€ en 2006, 6,64 M€ en 2007, 6,87 M€ en 2008 s'élève pour 2009 à environ 7,06 M€

12 - Participation aux services de transport à la demande (TAD) : 450 000 €

Le dispositif « Proxibus », approuvé en janvier 2007 par l'Assemblée départementale, est destiné à favoriser le développement des services de transport à la demande sur les différents territoires seine-et-marnais.

L'inscription de 450 000 € (250 000 € en 2008) permettra le subventionnement des services de transport à la demande actuellement conventionnés par le Département dans le bassin Chellois, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (Brie-Comte-Robert), la Communauté de communes du Pays Provinois, la Communauté de communes de la Bassée (Bray-sur-Seine) et les Communauté de communes de Seine Ecole et des Pays de Bière (canton de Perthes), ainsi que de l'étude en cours dans le Provinois.

Il permettra également le financement du service Allobus autour de Roissy CDG mis en place en septembre 2008.

## I – 2 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Marché de contrôle de la DSP	150 000	50 000
<b>Total de l'AE de dépenses 2009</b>	<b>150 000</b>	<b>50 000</b>

Ces crédits doivent permettre la rémunération d'un prestataire privé chargé d'assister le Département dans sa mission de contrôle et de suivi de la délégation de service public relative au service PAM 77. Par ailleurs, le délégataire versera à cet effet au Département une redevance annuelle de 50 000 € (somme inscrite en recette de fonctionnement).

## I – 3 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses sur autorisations d'engagement antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Animation Ateliers Territoriaux - Action Agenda 21 n° 6	2008	50 000	40 000
Etude mise en accessibilité des points d'arrêt	2008	100 000	90 000
<b>Total des CP 2009</b>			<b>130 000</b>

Ces autorisations d'engagement ont été votées en 2008 pour permettre :

- d'une part, le lancement des Ateliers Territoriaux des transports avec l'appui d'un prestataire ayant une mission d'assistance technique à la conception de cartographies et à l'animation de différentes réunions thématiques (rédaction de synthèse comprise). Cette démarche est la suite de l'action n°6 de l'Agenda 21 du Département ;

- d'autre part, le lancement d'un MAPA « étude mise en accessibilité des points d'arrêt », ayant pour objectif d'effectuer le bilan de l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des 199 points d'arrêt du réseau Seine-et-Marne Express ; de déterminer des scénaris de mise en accessibilité (technique, organisation, répartition de maîtrise d'ouvrage), de chiffrer le coût de mise en accessibilité des points d'arrêt.

\* \* \*

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 20 652 117 € pour les dépenses de fonctionnement.

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Dispositif PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	2 327 334
Recettes cartes Rubis et Améthyste	150 000
Recettes DT (abris-voyageurs)	24 000
Recette STIF identité visuelle des bus Seine-et-Marne Express	145 316
Redevance PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	50 000
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2009</b>	<b>2 696 650</b>

1- Dispositif PAM : 2 327 334 €

Le STIF et la Région Ile de France accordent des subventions pour le fonctionnement du service de transport à la demande adapté aux personnes handicapées PAM77, conformément à la convention tripartite qui lie le Département à ces deux organismes.

2- Recettes cartes Rubis et Améthyste : 150 000 €

La carte « Rubis », octroyant la gratuité sur les lignes régulières (OPTILE) en Ile-de-France, est délivrée aux personnes âgées, personnes handicapées, aux anciens combattants et aux veuves de guerre selon des critères d'âge et de ressources moyennant la somme de 15 € de frais de gestion de dossier.

La carte « améthyste gratuité », octroyant la gratuité sur le réseau SNCF et RATP en Ile-de-France, est délivrée aux anciens combattants et veuves de guerre de plus de 65 ans et moyennant la somme de 15 € de frais de gestion de dossier.

Aussi, je vous propose l'inscription de 150 000 € au BP 2009 pour cette opération de recette.

3- Recette DT : 24 000 €

Afin de permettre au Département de percevoir les sommes dues par les communes souhaitant procéder au déplacement ou à la restitution d'abris voyageurs mis à leur disposition par le Conseil général, je vous propose d'inscrire en recettes au BP 2009 la somme de 24 000 €.

4 - Recette STIF Identité visuelle des bus Seine-et-Marne Express : 145 316 €

Fin 2006, le STIF a procédé à un important développement de l'offre de transport dans le cadre de la mise en place d'un réseau de transport routier d'intérêt régional. L'essentiel du réseau Seine-et-Marne Express a ainsi été labellisé « MOBILIEN ». Au cours de l'année 2007, et après de longues négociations avec le STIF, un accord en terme d'évolution de l'image des autocars de ce réseau a pu être trouvé. Cet accord se décline, à travers une image partagée des deux institutions, par une nouvelle livrée des autocars Seine-et-Marne Express dont une première tranche de trente autocars a été réalisée à l'été 2007 et la deuxième tranche pour une soixantaine de véhicule en 2008.

Après sollicitation du Département, le STIF a décidé de nous attribuer, dans le cadre de cette opération, une subvention de 145 136 €.

## 5- Redevance PAM : 50 000 €

Ces crédits concernent la redevance annuelle versée par le délégataire au Département, finançant en partie la mission de contrôle et de suivi de la délégation de service public relative au service PAM 77.

**III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

## III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Amélioration du service de la ligne Meaux / La Ferté Milon	3 000 000	100 000
Subvention d'Équipement transport en commun	110 000	110 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2009</b>	<b>3 110 000</b>	<b>210 000</b>

## 1- Amélioration du service de la ligne Meaux / La Ferté Milon : 3 000 000 €

Ce projet, proposé à hauteur de 3 000 000 €, s'inscrit dans le cadre du contrat Région (10 000 000 €) / Département (3 000 000 €) et vise à financer les études et les travaux d'infrastructure accompagnant progressivement l'amélioration de l'offre de transport sur cette ligne parallèlement à la mise en place du cadencement envisagé pour décembre 2009. Les crédits de paiement se répartissent comme suit : CP 2009 : 100 000 € ; CP 2010 : 1 000 000 € ; CP 2011 : 1 500 000 € et CP 2012 : 400 000 €

## 2- Subvention d'équipement transport en commun : 110 000 €

Le dispositif de la Région d'Ile-de-France relatif au subventionnement de véhicules a été repris par le STIF en 2008. Ce dernier apporte désormais ces subventions directement aux transporteurs, sans passer par les collectivités territoriales. Ainsi, le Conseil général ne gèrera-t-il plus les subventions pour l'acquisition de véhicules sur les lignes Seine-et-Marne Express. Toutefois, plusieurs dispositifs d'aides restent, pour le moment, gérés par la Région selon les anciennes modalités (vidéosurveillance, systèmes d'aides à l'exploitation et à l'information...) ce qui nécessite le maintien d'une AP pour 2009 d'un montant de 110 000 € sur cette opération, totalement compensée par une recette du même montant (cf. IV-1).



### III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Année de création</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>CP 2009</b>
TGV Est murs anti-bruit Chelles Vaires Travaux 1° tranche	2006	1 509 200,00	633 280,62
Transports en commun site Propre Sénart Melun	2006	1 001 530,88	700 000,00
Acquisition d'abris voyageurs	2007	129 000,00	24 000,00
Subvention d'Equipement lignes Seine-et-Marne Express	2008	644 166,00	464 307,16
Subvention d'Equipement PAM (pour aider à la Mobilité) - Action Agenda 21 n°18 c	2008	1 478 000,00	1 330 640,00
Travaux aménagement liaison Evry-Sénart	2008	5 330 000,00	1 053 000,00
<b>Total des CP 2009</b>			<b>4 205 227,78</b>

1 - TGV Est murs anti-bruit Chelles-Vaires Travaux 1ère tranche : 633 280,62 €

L'Assemblée départementale a approuvé en septembre 2007 deux conventions de financement portant sur la réalisation des premières tranches des murs anti-bruits sur les communes de Chelles et Vaires. Les crédits de paiement proposés correspondent à l'échéancier prévisionnel établi par le maître d'ouvrage RFF.

2 - Transports en commun site Propre Sénart Melun : 700 000 €

Lors de sa séance du 23 novembre 2007, le Conseil général a approuvé le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales de cette liaison. Le STIF dans son conseil du 12 décembre 2007 a confié au Département le soin de conduire les études du schéma de principe et de l'élaboration du dossier d'enquête publique.

Parallèlement cette opération a été inscrite au contrat particulier Région Département.

Les crédits de paiements inscrits sont destinés à financer la prestation du groupement d'études désigné pour mener à bien les premières phases, de concertation, d'avant projet et d'études réglementaires. La participation de 50 % de la Région est inscrite en recette dans ce même rapport.

3 - Acquisition d'abris voyageurs : 24 000 €

Une Autorisation de Programme d'un montant de 129 000 € a été votée et répartie sur 4 ans lors du BP 2007 pour permettre l'acquisition d'abri voyageurs pendant toute la durée du marché d'entretien et d'acquisition abris-voyageurs (4 ans). 24 000 € de CP sont inscrits pour l'année 2009 permettant l'acquisition de trois unités supplémentaires.

4- Subvention d'Equipement lignes Seine-et-Marne Express : 464 307,16 €

En tant que maître d'ouvrage du réseau départemental Seine-et-Marne Express, il revenait jusqu'en 2008 au Département de solliciter auprès de la Région Ile-de-France les subventions que celle-ci accorde pour l'acquisition de véhicule en renouvellement (25% du coût du véhicule) et en extension de parc (50% du coût d'acquisition), pour l'équipement de ces véhicules, ainsi que pour l'acquisition de poteaux d'arrêt. Les crédits de paiement 2009 permettront l'acquisition de 8 véhicules et de poteaux pour les lignes « Rebais – Melun », « Lieusaint – Serris », « La Ferté Gaucher – Chessy » et « Meaux – Melun ».

5- Subvention d'Equipement PAM : 1 330 640 €

Dans le cadre du nouveau dispositif pour aider les personnes handicapées à la mobilité (PAM 77), une subvention d'investissement a été votée pour l'acquisition de véhicules (50% du coût du véhicule), de matériel informatique embarqué et de matériel informatique pour la centrale de réservation (50% du coût de ces matériels informatiques).

Cette dépense est totalement compensée par une subvention régionale.

6 – Travaux d'aménagement de la liaison TCSP Evry-Sénart : 1 053 000 €

Le projet consiste en une infrastructure de transport en commun en site propre entre Lieusaint-Moissy et Corbeil-Essonnes, longue de 13,3 km et comportant 13 stations.

En phase 1, le site propre dédié à un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) sera réalisé partiellement, en partant de la gare de Lieusaint Moissy RER jusqu'à Saint-Germain-lès-Corbeil. La ligne sera exploitée à sa mise en service, à l'horizon 2011, par un véhicule thermique (bus articulé avec des équipements de confort) de bout en bout, avec un prolongement sur les voiries existantes jusqu'à Corbeil Essonnes RER.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPA Sénart pour la première phase de réalisation du site propre.

Ce projet est inscrit, pour sa première phase, au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, complété par les financements du Conseil général de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Les crédits de paiement inscrits sont destinés à financer la première phase de travaux.

\* \* \*

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 4 415 227,78 € pour les dépenses d'investissement.

#### IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

##### IV - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Subvention d'équipement transport en commun	110 000	110 000
<b>Total de l'AP de recettes 2009</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>

##### IV - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE RECETTES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de recettes antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Subvention d'équipement lignes SME	2008	644 166	199 866
Subvention d'équipement PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	2008	1 478 000	1 330 640
Etude site propre Sénart-Melun	2006	402 000	281 400
<b>Total des CP 2009</b>			<b>1 811 906</b>

\* \* \*

Le total des crédits 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 921 906 € pour les recettes d'investissement.

B - LES INSCRIPTIONS DE CREDITS QUI VOUS SONT PROPOSEES RELEVANT DU PROGRAMME « PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN ».

## I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Etude aménagement zone ferroviaire de la gare de Melun	30 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2009</b>	<b>30 000</b>

Cette étude est destinée à définir les différentes activités ferroviaires sur le périmètre de la cour multisite de la gare de Melun en vue de la mutation de certaines des activités permettant l'extension de la gare routière et anticipant ainsi l'arrivée du TCSP Sénart/Melun. Une inscription de 30 000 € au BP 2009 permettra le financement d'une partie de l'étude portée par la CAMVS.

### I – 2 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Etudes Plan Locaux de Déplacement	50 000	30 000
<b>Total de l'AE de dépenses 2009</b>	<b>50 000</b>	<b>30 000</b>

Le Département participe au financement des études de PLD à hauteur de 25 % des coûts plafonnés à 1,52 € par habitant en complément des subventions du STIF et de la Région. Trois études sont actuellement en cours (Secteur II Val Maubuée, SAN de Sénart et Agglomération du pays de Meaux). L'inscription d'une AE de 50 000 € permettra une gestion pluriannuelle plus aisée de l'opération liée aux études PLD (30 000 € en CP 2009 et 20 000 € en CP 2010).

### I – 3 RAPPEL D'UNE OPERATION DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau recense une opération de dépenses sur autorisation d'engagement antérieure au BP 2009 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Co-voiturage - Action Agenda 21 n°7	2008	120 000	110 000
<b>Total des CP 2009</b>			<b>110 000</b>

Suite à une étude d'opportunité réalisée en 2008, ces crédits ont pour objet d'engager la mise en œuvre d'un dispositif de co-voiturage à l'échelle de la Seine-et-Marne, dans le cadre de l'Agenda 21.

\* \* \*

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève à 170 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

## II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### II - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Participation travaux pôles PDU	100 000	50 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2009</b>	<b>100 000</b>	<b>50 000</b>

Conformément aux décisions de l'Assemblée départementale de juin 2008 qui visaient à renforcer la participation du Conseil général aux différentes déclinaisons du PDU (pôle gare, comité d'axe) plusieurs projets sont susceptibles d'être engagés en 2009.

La création d'une opération de 100 000 € est donc nécessaire pour la conclusion de nouvelles conventions avec les collectivités souhaitant démarrer les travaux d'aménagement de leur pôle gare en 2009.

### II - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
RD 350/216E Travaux pôle PDU Tournan	2005	1 000 000	965 271,61
Participation travaux pôles PDU	2007	308 757	100 000,00
Etude axe Château-Landon	2008	115 000	57 500,00
Participation travaux pôles PDU	2008	1 346 687	486 600,00
<b>Total des CP 2009</b>			<b>1 609 371,61</b>

1- RD350/216E Travaux pôle PDU Tournan : 965 271,61 €

Ces crédits correspondent à l'engagement, par le Département, de l'aménagement du carrefour de la RD 350/ RD 216 E qui permet l'accès sud à la gare de Tournan notamment en provenance de la RD604.

2- Participation travaux pôles PDU : 100 000 €

Ces crédits correspondent aux dépenses à engager dans le cadre du pôle PDU de la gare de Mitry-Mory.

### 3- Etude axe Château-Landon : 57 500 €

Les études préalables du comité d'axe, visant à améliorer la qualité de service, la fiabilité et l'accessibilité de la ligne Seine-et-Marne Express Château-Landon – Melun vont s'achever par la conclusion d'un contrat d'axe définissant un programme d'aménagements. Le Conseil général devrait se porter maître d'ouvrage de la réalisation d'une partie de ces actions, presque toutes localisées sur des routes départementales, et percevoir des recettes pour ces études à cet effet courant 2009. Cette année sera consacrée aux études opérationnelles tandis que les travaux pourraient débiter à partir de 2010.

### 4- Participation travaux pôles PDU : 486 600 €

Cette Autorisation de Programme est proposée pour la participation du Département aux actions prévues sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale dans le cadre de contrats de pôle (Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie, Avon, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine et Tournan-en-Brie).

\* \* \*

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 659 371,61 € pour les dépenses d'investissement.

## III - RECETTES D'INVESTISSEMENT

### RAPPEL DES OPERATIONS DE RECETTES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS 2009

Le tableau qui suit détaille les opérations de recettes antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
RD 350 Accès gare à Tournan (STIF)	2006	375 000	375 000
Recette études axe Château Landon Melun	2008	93 000	46 500
<b>Total des CP 2009</b>			<b>421 500</b>

\* \* \*

Le total des crédits 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 421 500 € pour les recettes d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver pour les programmes « Transports Publics » et « Plan de Déplacement Urbain » :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2009,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la création des opérations 2009 sur autorisation d'engagement
- l'attribution d'une subvention à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ





Dossier n° 3/02 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AUBERT  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. MOUTON  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 27 mars 2009

OBJET : Budget Primitif 2009 - Transports Publics et Plan de Déplacements Urbains.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

**DECIDE**

A - Sur le programme « Transports Publics »

**I - Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Amélioration du service de la ligne Meaux / La Ferté Milon	3 000 000
Subvention d'Équipement ligne SME	110 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2009</b>	<b>3 110 000</b>

**II - Pour les dépenses de fonctionnement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2009 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
------------------------	------------------------

Marché de contrôle de la DSP	150 000
<b>Total de l'AE de dépenses 2009</b>	<b>150 000</b>

- d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	BP 2009
GUT 77	250

B - Sur le programme « Plan de Déplacement Urbain »

**I - Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Participation travaux pôles PDU	100 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2009</b>	<b>100 000</b>

**II - Pour les dépenses de fonctionnement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2009 l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Etudes Plan de Déplacement	50 000
<b>Total de l'AE de dépenses 2009</b>	<b>50 000</b>

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

